

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°149-2025

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « ID VERDE » afin de pouvoir intervenir rue du Général de Gaulle à Douvres-la-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 10 Novembre 2025 (pendant trente jours calendaires), l'entreprise « ID VERDE » sera autorisée à neutraliser la rue du Général de Gaulle à Douvres-la-Déivrande Calvados dans le cadre d'une mise en place de câbles aériens.

ARTICLE II : L'Entreprise « ID VERDE » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- L'Entreprise « ID VERDE »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Déivrande, le Jeudi 16 Octobre 2025.

Le Maire de Douvres-la-Déivrande,
Thierry LEFORT

